

NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Collège A	
Michel GEOFFROY (Président de l'université des Antilles)	Présent
Suzy DUFLO (Pr)	Absente
Laurence ROMANA (Pr)	Présente
Collège B	
Laura-Line CASSIN (MCF)	Présente
Sainte-Croix RAUZDUEL (MCF)	Présent
Elisabeth ODACRE (MCF)	Présente
BIATSS	
Christophe AUDEBERT	Présent
Bruno HARAL	Présent
Étudiants	
Allan COLONNETTE	Présent
James LARROUY	Représenté par Madame Déroche en visioconférence
Personnalités extérieures	
Laurence CORENTHIN	Présente en visioconférence
Gladys DEBS	Procuration à Madame Odacre
Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre)	Absent
Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional)	Absente
Ivan VLASTELIC (Représentant de l'organisme de recherche IPGP-OVSG)	Présent en visioconférence
Membres de droit	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du Pôle de Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable Administrative et Financière du Pôle Guadeloupe/DGS Adjointe de l'université des Antilles)	Présente
Personnel du Pôle universitaire	
Élise MIGNOT (gestionnaire administrative)	Absente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe de l'université des Antilles ouvre la séance à 14h00.

Après vérification que le quorum est bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

	Nombre
Présents	11
Procurations	1
Absents	3
Total	15

L'ordre du jour est établi comme suit :

A- Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du jeudi 18 janvier 2024

B- Affaires financières

FSDIE volet associatif et volet aides sociales

C- Affaires institutionnelles

1. Rapport annuel d'activité (bilan 2023 et projets)
2. Statuts
3. Demandes d'ouverture de parcours de formation
4. Conventions

D- Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe introduit le conseil par des propos liminaires où une revue des événements tenus sur les campus du pôle durant ces derniers mois est présentée.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe note les questions diverses. Elles sont au nombre de quatre.

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du jeudi 18 janvier 2024

Monsieur Audebert demande qu'il soit indiqué les présences en visioconférence et deux modifications concernant sa prise de parole lors du conseil de pôle du 18 janvier 2024. Il demande que soit retiré « même s'il n'est pas sincère » et demande de faire la distinction budgétaire entre le tableau de ventilation aux composantes et le tableau du Pôle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe prend en compte une seule modification car Monsieur Audebert a repris les mêmes propos relatifs au manque de sincérité que ceux indiqués dans le relevé de décisions.

Elle demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur l'approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du 18 janvier 2024.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	12
	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	11

Le relevé de décisions du conseil de pôle du 18 janvier 2024 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

B. Affaires financières

FSDIE volet associatif et volet aides sociales

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le relevé de décisions de la CFVU qui s'est tenue le 07 février 2024 concernant le FSDIE volet associatif et volet aides sociales.

Madame Romana indique qu'elle a été sollicitée par un étudiant en difficulté concernant les fonds FSDIE volet aides sociales. Elle précise avoir cherché sur le site et n'avoir rien trouvé. Elle a eu recours à des collègues pour avoir une solution.

Madame la RAF de Pôle/DGSA fait observer que la communication relative aux campagnes FSDIE est faite sur les adresses institutionnelles des étudiants. Elle précise qu'un agent du Pôle est en charge de ces dossiers et accompagne les étudiants.

Madame Romana souhaite que toutes les demandes soient indiquées dans le relevé de décisions du conseil de pôle à l'instar de celui de la commission FSDIE, y compris celles défavorables ainsi que le motif de rejet.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que ce qui est fait en commission n'est pas applicable au conseil de Pôle car il s'agit d'une commission et non d'un conseil.

Monsieur Colonnette indique que tous les étudiants reçoivent les informations relatives aux campagnes FSDIE sur leur boîte mail étudiante et que les associations étudiantes aident les étudiants en difficulté. Il précise que la quantité de documents à fournir peut être décourageante mais que les étudiants sont accompagnés par le pôle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le relevé de décisions de la commission FSDIE du 05/02/2024 validé lors de la CFVU du 07/02/2024.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	12
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	12

Le relevé de décisions de la commission FSDIE du 05/02/2024 validé lors de la CFVU du 07/02/2024 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

C. Affaires institutionnelles

1. Rapport annuel d'activité (bilan 2023 et projets)

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le rapport annuel d'activité du Pôle Guadeloupe. Elle apporte une modification à la page 11 en rajoutant le service des ressources humaines. Elle remercie tous les acteurs qui ont participé à cette réussite et qui s'inscrivent dans une dynamique de construction sur le Pôle Guadeloupe.

Monsieur Colonnette remercie pour le travail et l'accompagnement fourni par le Pôle Guadeloupe durant l'année.

Madame Romana demande la raison pour laquelle les formations ingénieures ne sont pas citées dans le rapport et si un projet de développement durable est prévu.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que seules les nouvelles formations ont été citées dans le rapport et précise que si les enseignants ont des projets ils peuvent en faire part.

Madame Corenthin félicite le pôle pour le travail effectué ainsi que la dynamique mise en place.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe remercie madame Corenthin et indique qu'elle transmettra ce message et ses compliments à l'ensemble des agents du pôle.

Monsieur Haral remercie également pour le travail effectué et met en lumière la qualité du rapport qui retrace l'activité de l'année 2023.

Monsieur Audebert s'interroge sur d'éventuelles améliorations et demande à Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe ce qu'elle propose. Il félicite la présence d'indicateurs mais indique qu'il manque des chiffres et du dynamisme au document.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'un travail conséquent a été effectué pour réaliser ce rapport et que la participation des étudiants aux actions réalisées sur le Pôle est un indicateur.

Madame Romana admet que des choses ont été faites, félicite le pôle pour le travail et considère qu'il y a beaucoup d'autosatisfaction dans le rapport. Elle affirme que les enseignants de l'UFR SEN ne travaillent pas dans de bonnes conditions et ne pas avoir été sollicitée pour une enquête à l'UFR SEN en sa qualité d'enseignant-chercheur.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'il n'a pas été question d'enquête mais que l'indicateur est visible lors des manifestations durant lesquelles la communauté universitaire est présente. Elle indique qu'il y a une bonne communication avec les composantes et les collègues.

Elle affirme qu'il y aura toujours des mécontents cependant des choses sont mises en place afin de satisfaire le plus grand nombre et d'accompagner les composantes.

Madame Cassin indique que pour participer à un processus, il faut être dans une dynamique de construction réelle. Elle donne l'exemple du vice-président délégué à la politique des langues qui ne parvient pas à entrer en contact par écrit avec certains collègues de l'UFR SEN concernant les laboratoires de langue car ils ne répondent pas aux mails envoyés. Elle rappelle que le dialogue s'inscrit nécessairement dans les deux sens.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique que les vice-présidentes de la CR et de la CFVU communiquent beaucoup avec le corps enseignant et les étudiants.

Madame Romana souhaite des débats plus ouverts et affirme que tout est orienté dans cette mandature.

Madame Cassin rappelle qu'il ne faut pas faire d'un avis personnel, un avis global et que le groupe ne serait pas si étendu si la mandature n'était pas ouverte.

Monsieur Geoffroy indique que la mandature n'est pas orientée mais que les journées de la recherche ont des objectifs précis notamment concernant la sensibilisation aux financements des projets européens. Il rappelle également que les résultats majoritaires de l'équipe en place à toutes les élections de l'établissement sont bien la preuve d'une satisfaction générale.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le rapport annuel d'activités (bilan 2023 et projets).

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	12
	Abstention (s)	0
	Contre	2
Avis : FAVORABLE	Pour	0
		10

Le rapport annuel d'activités (bilan 2023 et projets) a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

2. Statuts

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe commence par les statuts de l'UFR SJE.

Madame la RAF de Pôle/DGSA indique qu'il y a trois modifications à prendre en compte. La première se situe au niveau des visas à la page 1, il faut lire « avis du conseil de Pôle » et non « approuvé par le conseil de Pôle ». La seconde modification se situe à la page 2, il faut lire « les statuts de l'université des Antilles en date du 6 décembre 2023 » et non « les Statuts de l'Université des Antilles en date du 23 juin 2016 ». La dernière modification se situe à la page 6, article 15, il faut lire « à un autre membre du conseil » et non « pas du même collègue ».

Madame Romana demande des précisions sur le corps électoral pour élire les doyens et les directeurs de département.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique qu'à l'article 14, il est indiqué le déroulement des élections.

Monsieur Audebert demande des textes surlignés pour les parties modifiées pour faciliter sa lecture et à recevoir les positions des organisations syndicales.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que les informations concernant les syndicats peuvent lui être fournies.

Madame la RAF de Pôle/DGSA explique que lorsqu'il s'agit de modifications mineures il n'est pas nécessaire de souligner les passages concernés, on peut les énoncer oralement comme fait précédemment.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe rappelle que les modifications mineures concernent généralement des coquilles et des fautes de frappe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur les statuts de l'UFR des sciences juridiques et économiques.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	12
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	0
		12

Les statuts de l'UFR SJE ont été approuvés à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique que les statuts de l'UFR STAPS ne seront pas soumis au vote car ils ne respectent pas les dispositions communes de l'établissement.

Madame Romana demande des précisions sur le non-respect des dispositions.

Monsieur Geoffroy répond que les statuts de l'UFR STAPS ne respectent pas les dispositions communes votées en 2019 en conseil d'administration et qui s'appliquent à toutes les composantes.

3. Demande d'ouverture de parcours de formation

Madame Romana demande si ce parcours est déjà ouvert et donc s'il s'agit d'une régularisation. Elle affirme que les recettes sont plus importantes que les dépenses et souhaite savoir d'où provient le surplus.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que le parcours n'est pas encore ouvert.

Monsieur Audebert indique que le tarif pour un volume horaire de 600 heures lui semble élevé puis demande à avoir le rapport d'expertise sur les formations.

Monsieur Geoffroy répond que le rapport concerne la réorganisation de la formation continue et de l'apprentissage et a bien été remis aux personnes en responsabilité pour action. Il précise que le modèle économique est très simple. La CFVU a étudié le dossier pour cette formation qui s'inscrit dans le cadre d'un master déjà existant et financé intégralement par le conseil départemental de Guadeloupe étant donné qu'il s'agit du domaine du patrimoine.

Monsieur Geoffroy explique également que la contrainte première est de respecter les actions et l'enveloppe globale. La répartition peut évoluer. Il n'y a donc pas de bénéfices, ni de déficits.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur la demande du parcours métiers du patrimoine du master Histoire, civilisation et patrimoine à l'UFR des Humanités caribéennes.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	12
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	11

La demande du parcours métiers du patrimoine du master Histoire, civilisation et patrimoine à l'UFR des Humanités caribéennes (année d'ouverture 2024) a été approuvée à la majorité par les membres du conseil de pôle.

4. Conventions

Madame la RAF de Pôle/DGSA présente le tableau comprenant treize conventions.

Monsieur Audebert indique un manque d'éléments concernant la mise en concurrence des conventions et demande s'il est possible d'avoir les documents de mise en concurrence.

Madame la RAF de Pôle/DGSA répond que les mises en concurrence ont été faites car cela est obligatoire pour la validation des conventions. Elle précise que chaque convention doit être validée par la DAF et la DAJ. Ces dernières sont donc réglementaires et que c'est son travail de s'en assurer.

Monsieur Geoffroy intervient en demandant s'il s'agit du conseil de pôle ou d'un tribunal administratif et rappelle à monsieur Audebert qu'il n'a pas la compétence pour juger la qualité et la légalité d'un document administratif et qu'il n'est pas en droit de demander des devis aux personnels administratifs.

Monsieur Audebert affirme que le montant de la convention de l'atelier photographie attire son attention car il a un ami photographe qui s'est indigné du montant.

Monsieur Geoffroy indique que l'élu a le droit de trouver ce montant déraisonnable mais n'a pas celui de remettre en cause la légitimité d'un document administratif.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise qu'il peut y avoir des conventions en régularisation car il n'y a qu'un conseil de pôle par mois. Même dans ce cas de figure, la convention est validée par les services idoines. Elle salue le travail conséquent des agents du pôle et des services centraux de l'université.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau des conventions.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	12
	Abstention (s)	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	0
		11

Le tableau des conventions a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

D. Questions diverses

Madame Romana souhaite avoir des informations concernant le contrat objectif avec la région Guadeloupe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lui répond que la région Guadeloupe ne souhaite plus établir de CPO à cause des antécédents qu'il y a eu au sein de l'établissement. Elle échange régulièrement avec la région pour voir dans quelle mesure il pourrait être possible de relancer ces projets.

Monsieur Geoffroy précise que les relations sont excellentes avec le président de région et son cabinet et que la région finance des actions comme les bourses doctorales. Il indique que le soutien de la région est présent en dépit d'une ancienne gestion un peu erratique qui a causé du tort à l'établissement.

Madame la RAF de Pôle/DGSA répond à la question de Madame Romana concernant l'absence de relevés de décisions du conseil de pôle sur le site de l'université en disant que ces derniers ont été transmis au service idoine et qu'ils seront mis prochainement à disposition sur le site de l'université.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe poursuit l'examen des questions diverses avec un point sur l'avancement des travaux de l'UFR SEN suite à la question de Madame Romana.

Madame Romana demande à l'assemblée de se retourner pour regarder par la fenêtre de la salle l'état du bâtiment d'enseignement.

Monsieur Haral précise qu'il s'agit de la plus grosse opération en termes de transformation de bâtiment existant. Il indique qu'elle devrait être terminée fin 2023 mais que suite à des aléas techniques et à l'augmentation du prix des matières premières, le délai n'a pas pu être respecté. Il faut donc prévoir une fin des travaux pour fin juin et un aménagement courant juillet.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe passe à la question posée par Monsieur Audebert concernant le bilan social polaire en lui rappelant qu'elle a déjà répondu à cette question.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe remercie chaque élu de sa présence et lève la séance à 15h09.